

## Règlement du Concours Aquiflor éco'Innovation

### OBJET

L'objet de ce concours est de participer à la promotion des végétaux, matériels, équipements ou services innovants en matière d'éco conception et d'éco production.

Deux catégories de concours sont proposées à cet effet : les végétaux d'une part, les matériels, équipements et services d'autre part. Chacune des deux catégories comprenant un premier, un deuxième et un troisième prix.

### CANDIDATURES

Le concours, organisé annuellement à l'occasion du Salon d'automne AQUIFLOR, est strictement réservé aux exposants du Salon.

Chaque candidat devra, pour concourir, fournir au comité d'organisation un dossier de candidature. Celui-ci comprendra une présentation détaillée agrémentée de photos du produit présenté.

Il mettra également en évidence les pratiques professionnelles ayant conduit à l'élaboration du produit présenté et décrira en quoi celles-ci participent d'une démarche de développement durable, c'est à dire d'une gestion équilibrée visant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Les informations mentionnées serviront à la délibération du jury. Elles seront également reportées dans la rubrique « Concours éco'Innovation » de l'annuaire professionnel et du site web du salon. Il est demandé aux participants de les remplir soigneusement et précisément. Des informations supplémentaires pourront être demandées si nécessaire.

Le jury évaluera la candidature selon les critères suivants :

- **Caractère novateur du produit** (*innovation, utilité du produit, esthétique, fleurissement...*)
- **Intérêt environnemental** (*matières premières, gestion de l'eau, de l'énergie, traitements, rejets dans l'environnement, réduction de déchets...*)
- **Intérêt économique** (*efficacité économique, coûts de production, durée de vie du produit...*)

Une seule candidature par exposant, pour un seul produit, est possible.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'écarter toute candidature ne correspondant pas à l'objet du concours. Le dossier de candidature devra être adressé au comité d'organisation avant le **30 juin 2015**.

Celui-ci validera les candidatures enregistrées et en informera les candidats.

### RÈGLES DE DÉPÔT DES PRODUITS CANDIDATS

Il conviendra que, le jour du salon, le végétal, matériel ou équipement présenté au concours soit remis à 8 heures précises au commissariat du salon sur le stand AQUIFLOR pour attribution d'un numéro d'identification et présentation aux membres du jury.

Le spécimen / exemplaire du végétal ou matériel / équipement, présenté le jour du concours, doit impérativement correspondre à l'article annoncé dans le dossier de candidature sous peine d'annulation de participation.

Le produit ne doit porter aucune trace ou marque pouvant indiquer l'origine de l'exposant présentant le produit.

### JURY

Le jury du concours Aquiflor éco'Innovation est composé de différents représentants des professionnels du paysage, des espaces verts, de l'horticulture et de la pépinière. Il est présidé par un membre de la commission d'organisation du Salon d'Automne.

### REMISE DES PRIX

La sélection et la délibération du jury auront lieu dans la matinée le jour du salon. Les lauréats seront invités vers 12h30 à rejoindre le stand Aquiflor pour la remise officielle des prix.

### ACCEPTATION

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière par les participants du présent règlement.